

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 27 janvier 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

**Délibération n° BC-2023-002**

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2023, AUPRES DE LA CAF ET DU DEPARTEMENT DU VAR - PRIORITE N°1 POUR LA CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS SIS QUARTIER DE LA GARE A BRIGNOLES**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept janvier, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine.

**Absents ayant donné procuration :**

- BOURLIN Sébastien donne procuration à FABRE Gérard, ARTUPHEL Ollivier donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à GIULIANO Jérémy, GROS Michel donne procuration à LOUDES Serge, PAILLARD Carine donne procuration à PERO Franck.

**Absents** : CONSTANS Jean-Michel, PAUL Jacques, RAVANELLO Alain, SIMONETTI Pascal.

**Secrétaire de Séance** : Jérémy GIULIANO

Monsieur Didier BREMOND expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** que la construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 30 places sur la commune de BRIGNOLES est inscrite dans le schéma de développement Petite Enfance et le plan pluriannuel d'investissements de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**CONSIDERANT** que le nouvel équipement viendra remplacer l'actuel Jardin Educatif Maternel, implanté Quartier de la Gare à Brignoles, constitué de bâtiments en modulaire ;

**CONSIDERANT** que cet équipement est implanté dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QVP) ;

**CONSIDERANT** que ce nouvel équipement respectera les normes réglementaires de sécurité, les exigences de la PMI et permettra la création de 6 places supplémentaires ;

**CONSIDERANT** que la construction de ce nouveau bâtiment tiendra compte des normes environnementales et écologiques et permettra une réduction de l'empreinte carbone ;

**CONSIDERANT** que cette structure permettra de répondre aux besoins des familles du territoire et d'offrir un accueil de qualité pour le bien-être des enfants ;

**CONSIDERANT** que des places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) seront créés au sein de cette nouvelle structure ;

**CONSIDERANT** que, par délibération n° 2021-283 du conseil communautaire du 27 septembre 2021, cette opération a été inscrite dans le cadre de l'AP/CP n° 20165, portant sur le schéma de la petite enfance ;

**CONSIDERANT** que cette opération s'inscrit dans la catégorie prioritaire n° 2 « les investissements d'ordre scolaires et de garde d'enfants » de la DETR et dans la catégorie 6 « réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants » de la DSIL ;

**CONSIDERANT** qu'afin de mettre ces travaux en œuvre, la communauté d'agglomération souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR ou DSIL pour l'exercice 2023 ;

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

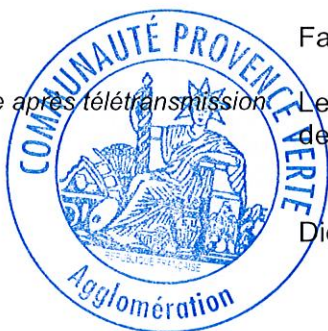
DEPENSES € HT		RECETTES		
Coût total de l'opération	3 058 742 €	ETAT DETR	420 172 €	15 % des dépenses éligibles au titre de la DETR
		ETAT DSIL	420 172 €	15 % des dépenses éligibles au titre de la DSIL
		CAF	700 000 €	22.88 % du coût total de l'opération
		Département du Var	650 000 €	21.25 % du coût total de l'opération
		Autofinancement	868 398 €	28.40 % du coût total de l'opération
TOTAL	3 058 742 €	TOTAL	3 058 742 €	100 % de l'opération

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la construction d'un multi-accueil de jeunes enfants sis quartier de la gare à Brignoles s'élevant à 3 058 742 € HT.
- **D'APPROUVER** la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023, d'un montant de 830 344 € représentant 30 % des dépenses éligibles.
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de la CAF, d'un montant de 700 000 € représentant 22.88 % du montant de l'opération.
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Département du Var, d'un montant de 650 000€ représentant 21.25 % du montant de l'opération.
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 27 janvier 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

